

**Décret n° 98-368 DU 9 novembre 1998**  
**portant nominations au ministère chargé de l'agriculture**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu l'Acte Fondamental ;  
Vu le décret n° 77-228 du 5 mai 1977 portant création de la direction des études et de la planification au sein des ministères ;  
Vu le décret n° 82-293 du 16 avril 1982 portant attributions et organisation de la direction du contrôle et de l'orientation ;  
Vu le décret n° 98-170 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère d'Etat, chargé de l'agriculture et de l'élevage ;  
Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;  
Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article premier.-** Sont nommés au ministère chargé de l'agriculture :

- **M. Marie Alphonse KANGA OYUELET :** directeur des études et de la planification.
- **M. Héliodore MASSAMBA :** directeur du contrôle et de l'orientation.

**Article 2.-** Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3.-** Le présent décret sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 9 novembre 1998

**Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-**

Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat chargé de l'agriculture  
et de l'élevage,

**Auguste-Célesin GONGARAD-NKOUA.-**

Le ministre des finances et du budget,

**Mathias DZON.-**